



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Institut de France

Question écrite n° 79366

Texte de la question

M. Philippe Meunier appelle l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le rapport de la Cour des comptes intitulé « L'institut de France et les cinq académies, un patrimoine exceptionnel, une gestion manquant de rigueur », d'avril 2015. Ce rapport, qui a pour objet l'examen de la gestion des institutions du quai de Conti pendant les années 2005 à 2013, a été rédigé dans le cadre de la mission de contrôle exclusif que lui a confiée la loi de programme pour la recherche du 18 avril 2006. En ce qui concerne l'organisation générale de l'Institut et des académies, la Cour recommande pour l'État, l'Institut de France et les académies de « déterminer avec France Domaine le régime juridique d'utilisation du palais de l'Institut et d'élaborer un dispositif d'occupation et d'ouverture au public de cet immeuble domanial ». Il lui demande son avis sur cette recommandation.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79366

Rubrique : État

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 mai 2015](#), page 3536

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)